

SPC Headquarters

BP D5 98848 Noumea Cedex New Caledonia

Telephone: +687 26 20 00 Fax: +687 26 38 18 Siège de la CPS

BP D5

98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 26 20 00 Télécopieur : +687 26 38 18

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES: Représentants des États et Territoires N°.: 16/26

Correspondants de la CPS au sein des services des pêches, organisations du secteur des pêches et

observateurs

RÉFÉRENCE: CONF 2/9/36/1 **DATE**: 8 novembre 2016

OBJET : Dixième Conférence des Directeurs des pêches de la CPS et réunions sur des

sujets apparentés : 14-17 mars 2017, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

OBJET

1. La présente annonce est une invitation à participer à la dixième Conférence des Directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (14-16 mars), qui sera suivie, le 17 mars, de plusieurs réunions de lancement sur les thèmes suivants : projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières financé par le ministère néozélandais des Affaires étrangères et du Commerce, projet sur le développement d'une aquaculture océanienne durable, projet relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Tokelau, et examen, par les pays, de la note d'orientation sur les pêches préparée conjointement par plusieurs organisations aux fins d'une demande de financement au titre du 11° FED (financements destinés aux pays ACP et composante marine visant les PTOM). Ces réunions se tiendront du 14 au 17 mars 2017, au Centre de conférences de la CPS, à Nouméa.

2. Cette annonce vise aussi à :

- inviter les États et Territoires de la CPS à désigner un représentant officiel de haut niveau du secteur des pêches qui assistera à la neuvième Conférence des Directeurs des pêches ;
- inviter les autres institutions, organisations, entreprises et particuliers intéressés par la pêche en Océanie à assister à la Conférence et à saisir cette occasion pour débattre des questions traitées avec les représentants et les spécialistes du secteur des pêches des États et Territoires océaniens, ainsi qu'avec tous les autres participants. Aucun frais d'inscription n'est à payer et, sous réserve d'un préavis suffisant, la CPS peut aider les participants à obtenir un tarif préférentiel auprès des hôtels de la place.
- 3. Pour ce qui concerne les représentants des États et des Territoires insulaires dont la participation est financée par la CPS :
 - Leur nom et leurs coordonnées doivent être communiqués au plus tard le **vendredi 16 décembre 2016**, afin de nous permettre d'effectuer les réservations de vols.
 - Veuillez nous fournir une copie de la page du passeport du participant comportant sa photo d'identité.
 - Aucun changement ne sera accepté moins d'un mois avant la tenue de la Conférence et des réunions.
- 4. Des fonds sont disponibles pour financer la participation d'un représentant par État/Territoire insulaire membre de la CPS (le Directeur du service des pêches ou son représentant) et couvrir les frais de voyage du Président de la Conférence.

OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

- 5. La Conférence des Directeurs des pêches de la CPS assure la supervision technique de l'ensemble des activités entreprises par la CPS dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, et offre également l'occasion d'examiner de manière approfondie des sujets présentant un intérêt particulier. Elle porte sur les deux programmes pêche de la CPS, à savoir le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière.
- 6. La Conférence des Directeurs des pêches a pour objet de couvrir l'ensemble des sphères d'intervention des services des pêches des États et Territoires. Les participants peuvent se pencher sur des questions qui ne relèvent pas du programme de travail actuel de la CPS. Cette vision globale du secteur des pêches est cruciale pour une planification à long terme ; elle est, en outre, extrêmement utile aux autres institutions, aux ONG présentes dans la région et aux bailleurs de fonds qui s'intéressent aux problèmes des pays et à ceux de la région.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 7. Les points ci-dessous seront inscrits à l'ordre du jour de la Conférence :
 - séance d'une demi-journée portant sur l'examen du nouveau plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, les membres faisant part de leurs observations sur les orientations futures de la Division au regard de leurs besoins nationaux, ainsi que sur la mise en œuvre de la Nouvelle partition pour la pêche côtière;
 - réponse apportée aux besoins et aux exigences de rapport en matière de pêcheries côtières aux ministres de la Pêche au titre de la feuille de route régionale, ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique s'agissant de leur déclaration de 2016 sur le renforcement de la gestion des pêcheries côtières;
 - séance d'une demi-journée consacrée aux besoins en données dans les pêcheries côtières et hauturières, au sauvetage des données sur la pêche côtière et à l'utilisation de la CPS comme centre d'archivage desdites données, ainsi qu'aux besoins et orientations futurs en matière de données;
 - rapports sur les activités et examen des plans de travail de chacun des programmes ;
 - examen de diverses questions d'actualité, notamment l'économie des pêcheries côtières et des pêcheries hauturières, la gestion des ressources en holothurie et de la chaîne de valeur à des fins de commercialisation, et les récents travaux relatifs aux DCP avec notamment les améliorations apportées à leur conception ; et
 - le dernier jour, organisation de plusieurs réunions de lancement sur les thèmes suivants : projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, projet sur le développement d'une aquaculture océanienne durable, projet relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Tokelau, et examen, par les pays, de la note d'orientation sur les pêches préparée conjointement par plusieurs organisations aux fins d'une demande de financement au titre du 11e FED (financements destinés aux pays ACP et composante marine visant les PTOM).

Les États et Territoires membres sont invités à proposer, le 20 janvier 2017 au plus tard, l'inscription d'autres points à l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS au début de l'année prochaine.

8. Une brève séance sera dédiée aux déclarations « d'autres organisations ». Tout particulier ou organisation désirant soulever une question d'intérêt général touchant le secteur halieutique devra proposer son inscription à l'ordre du jour au Président, au début de la Conférence, lors de l'approbation de l'ordre du jour. L'inscription à l'ordre du jour d'une question requiert l'accord des participants à la Conférence. Les autres informations doivent être présentées sous forme d'affiches (des espaces seront mis à disposition sur demande) ou lors de séances informelles à l'heure du déjeuner ou en soirée.

- 9. Il est vivement recommandé aux représentants des pays membres de préparer, en vue de la Conférence, un bref exposé national (3 à 5 pages environ) rendant compte de la situation des pêches dans leur État ou Territoire, des difficultés auxquelles se heurte le secteur halieutique et de toute expérience ou leçon qu'ils pourraient partager avec leurs homologues de la région.
- 10. Les plans stratégiques des programmes et autres documents de l'Organisation, ainsi que certains rapports et documents de travail des dernières réunions seront disponibles sur le site Web de la CPS à l'adresse suivante : http://www.spc.int/fame/; les documents de travail de la dixième Conférence des Directeurs des pêches seront publiés à cette adresse en janvier 2017.

LANGUES

11. En tant que réunion sectorielle officielle de la CPS, la dixième Conférence des Directeurs des pêches se déroulera en anglais et en français ; des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

RAPPORT

12. Le rapport officiel, communément appelé « relevé des conclusions », se présentera sous la forme d'une liste des décisions et des recommandations telles qu'énoncées par le Président, puis adoptées par consensus.

VOYAGE, HÉBERGEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- 13. Un billet aller-retour en classe économique, par l'itinéraire le moins onéreux, sera fourni à tous les représentants des États et des Territoires insulaires océaniens dont la participation est financée par la CPS. Un participant qui préférerait emprunter un autre itinéraire que celui fixé par la CPS devra prendre à sa charge toute dépense supplémentaire. La demande de réservation ne pourra pas être effectuée tant que les participants n'auront pas été officiellement désignés.
- 14. Des indemnités journalières seront versées aux représentants officiels dont la participation est financée par la CPS. Une chambre d'hôtel peut être réservée, au tarif préférentiel négocié par la CPS, mais le paiement des frais d'hébergement incombera à chaque participant. Les participants souhaitant que la CPS se charge de la réservation de leur chambre sont priés de contacter la secrétaire de la Conférence : elle leur fera parvenir un formulaire de demande d'hébergement qu'ils devront retourner dûment rempli.
- 15. La CPS organise le transport des participants de l'aéroport international de La Tontouta à Nouméa (55 km). Ce service est proposé à titre gracieux à tous les représentants, que leur participation soit financée ou non par la CPS, pour autant qu'ils en fassent la demande. Veuillez vous assurer que la CPS dispose d'une copie de votre itinéraire avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie.

VISAS

- 16. La CPS a le plaisir d'annoncer qu'un visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie n'est plus obligatoire pour les ressortissants des pays membres de la Communauté du Pacifique si la durée du séjour n'excède pas trois mois.
- 17. Il incombe aux participants de se charger de l'obtention de leurs visas de transit. Cependant, la CPS peut éventuellement les aider en leur fournissant une lettre d'invitation, si nécessaire.

CPS/Annonce de réunion n° 16/26 Page 4

18. Pour faciliter les démarches administratives, nous serions reconnaissants aux participants de faire parvenir une copie de la page du passeport comportant leur photo d'identité à Mme Hélène Lecomte, secrétaire de la Conférence, par courriel (helenel@spc.int) ou par télécopieur (+687 26 38 18), ainsi que leur itinéraire, en mettant en copie Mme Seya Brighton (SeyaB@spc.int).

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

- Désignation des représentants officiels: Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel: MosesA@spc.int, avec copie à HeleneL@spc.int et SeyaB@spc.int; télécopieur: +687 26 38 18).
- Questions administratives, procédure d'obtention d'un visa, réservations d'hôtel, etc. : Hélène Lecomte, Secrétaire du Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : <u>HeleneL@spc.int</u> ; téléphone : +687 26 09 53 ; télécopieur : +687 26 38 18), avec copie à Seya Brighton (<u>SeyaB@spc.int</u>).
- Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : Moses A@SPC.int)

ASSURANCE

19. La CPS n'assure les participants ni pendant la durée de l'atelier, ni pendant le voyage entre leur domicile et la Nouvelle-Calédonie. Elle décline toute responsabilité financière en cas de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements.

Cameron Diver Directeur général adjoint

Texte original: anglais